

**Bureau Syndical 04 reconvoqué du  
15 avril 2025**

**DELIBERATION N° 2025-04-024**  
**Demande de cofinancement au titre FEDER/OEC pour la construction de la  
recyclerie de Lecci**

Nombre de membres 27			Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du dix avril deux mille vingt-cinq, une nouvelle convocation du Bureau Syndical a été envoyée par le Président le onze avril deux mille vingt-cinq, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'an deux mille vingt-cinq, le quinze avril, à dix heures, le Bureau Syndical, s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte, sous la présidence de Monsieur GIANNI Don-Georges, Président de séance. Monsieur POLI Xavier a été désigné secrétaire de séance. S'agissant d'une re convocation, le Bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Représentés	
26	3	0	
<b>Présents :</b> GIANNI Don-Georges, POLI Xavier et BERNARDI François.			
<b>Pouvoirs :</b>			
<b>Absents :</b> FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARCHETTI François-Marie, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGO Louis, BRUZI Benoît, BONARDI Jean-Paul, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGGRI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace et GUIDONI Pierre			
Certifié exécutoire,  après transmission en Préfecture le : 25/04/2025 et de la publication de l'acte le : 25/04/2025			
			

Le Vice-Président expose,

Le service instructeur des fonds européens FEDER-FSE de la mesure RSO2.6 Transition vers une économie circulaire a été désigné et il est désormais possible d'y déposer des demandes de subventions.

Le montant des travaux de création pour la **Recyclerie de Lecci** est estimé à 1 931 267 €, l'ADEME a accordé une aide à hauteur de 573 310 € (soit 29,69 %). L'Office de l'Environnement de la Corse n'a pas rendu de décision à ce jour.

Dans le cadre de la mesure RSO2.6 du FEDER FSE désormais opérationnelle, il est proposé de déposer une demande d'aide à hauteur de 971 704 (soit 50,31%) afin de compléter le plan de financement sur ces opérations et solliciter les fonds de l'OEC et/ou du FEDER.

**Il est demandé aux membres du bureau syndical de bien vouloir autoriser le Président ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 50,31% pour la déchèterie de Lecci auprès de FEDER et/ou de l'OEC, ou à défaut au meilleur taux de subvention possible, le reste des opérations étant financé par l'Ademe et sur fonds propres.**

**Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :**

Vu le règlement (UE) n° 2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1,

Vu la délibération 23/065 de l'Assemblée de Corse en date du 26 mai 2023 prenant acte du contenu du programme corse FEDER FSE + 2021-2027, et autorisant le Président du Conseil Exécutif de Corse à prendre et signer tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre ;

Vu la délibération 2020-08-056 du 18 août 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,  
Vu la délibération n° 2020-10-075 relative à la demande de subvention pour la création d'une recyclerie à Lecci,

Vu la délibération 2024-12-105 du 12 décembre 2024 relative au plan d'actions 2025

Considérant la nécessité de compléter le financement en déposant une demande de subvention auprès du FEDER et/ou de l'OEC,

Ouïe l'exposé de M. Xavier POLI, Vice-Président,

**A l'unanimité :**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement des travaux pour la création d'une recyclerie à Lecci,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter une demande auprès du FEDER et/ou OEC à hauteur de 50,31 % ou à défaut au meilleur taux de subvention possible, le reste des opérations étant financé par l'ADEME et sur fonds propres,
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Accusé de réception en préfecture  
02B-200009827-20250415-2025-04-024-DE  
Date de dépôt : 25/04/2025  
Date de réception préfecture : 25/04/2025

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant sa publication.*